

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE SALLES  
Séance du 16 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice 9  
présents 7 + 2 Procurations  
votants 9

DATE DE LA CONVOCATION le 09/12/2011

AFFICHAGE 23/12/2011

L'an deux mil onze et le vendredi seize décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Robert Pinfort, Maire.

Présents : R. PINFORT, J. BONNET, A. GOUYARD, R. GUILLET, J. LAKOTA, J-P LOUIS, M. COLMERAUER.

Absents excusés : Fabien Dugait donne pouvoir à Jacques Bonnet  
Jean-Pierre Louis donne pouvoir à Robert Pinfort.

Secrétaire de séance : Jacques Bonnet

\*\*\*\*\*

OBJET DE LA DELIBERATION

**N°2011.12.16 – 069/9.4 – LIGNE TGV EN AUVERGNE – Motion**

Considérant que le transport ferroviaire à grande vitesse peut être un levier majeur d'aménagement du territoire et de développement économique,

Considérant que le train à grande vitesse est un mode de transport qui permettra de sortir du système « tout routier » et qui permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre,

Considérant que le Massif Central, dont l'Auvergne et le Limousin sont au cœur, représente un territoire de 3.8 millions d'habitants qui a droit à la grande vitesse,

Considérant que le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon est une opportunité historique pour achever le désenclavement de l'Auvergne et ouvrir les territoires auvergnats vers l'ensemble de la France et vers l'Europe,

Considérant que l'arrivée du TGV en Auvergne sera complémentaire des lignes ferroviaires actuelles qui seront utilisées pour les transports express régionaux et pour le fret, permettant ainsi d'irriguer l'ensemble du territoire auvergnat,

Le conseil municipal de Saint Germain de Salles se prononce, en date du 16 décembre 2011 pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Paris—Orléans-Clermont-Lyon et soutient le scénario le plus à l'ouest et le plus au sud possible, le plus équitable et équilibré pour l'Auvergne, et qui garantit :

- La création d'une gare nouvelle « TGV Auvergne » entre Moulins et Vichy, qui assurera une desserte directe vers de nombreuses destinations nationales et européennes et vers les grands aéroports internationaux ;
- Un tracé au plus proche de Clermont-Ferrand, permettant un parcours final sur la ligne classique de 70km seulement contre 140km pour les trois autres scénarios ;
- Les meilleures retombées économiques pour l'Auvergne grâce à une meilleure irrigation du territoire et la création d'une gare nouvelle ;
- Une diminution de 50% du temps de parcours entre Clermont-Ferrand et Lyon, ce qui permettra de renforcer les liens économiques avec Rhône-Alpes ;
- La création, entre Lyon et Montluçon, d'un premier tronçon de plus de 200km correspondant au barreau ferroviaire est-ouest à grande vitesse et qui servira à terme à relier Nantes et Bordeaux à Lyon via le Massif Central, en évitant la Région Parisienne ;

Le conseil municipal de Saint Germain de Salles soutient la réalisation de la LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon dont l'impact environnemental du tracé devra être le plus faible possible et qui en particulier ne devra pas traverser la Forêt de Tronçais et devra préserver le Vignoble de Saint Pourçain sur Sioule et le Val d'Allier.

Motion approuvée par l'ensemble de l'assemblée, par 8 voix Pour - 1 Abstention (Martin-Douyat).

Pour extrait conforme,

Le Maire, Robert Pinfort

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Prefecture le 21.12.2011.

Publiée ou notifiée le 21.12.2011.

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

